



Maître d'ouvrage :
Ville de BOURGUEIL

**MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)**

ACTE D'ENGAGEMENT

TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pouvoir Adjudicateur :

Monsieur Pierre JUNGES

Maire

8, Rue du Picard – BP 29

37140 – BOURGUEIL

E-Mail : secretariatgal2@bourgueil.fr

Tél. : 02.47.97.25.00 – 02.47.97.25.50

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE BOURGUEIL

8, rue du Picard - BP 29

37140 BOURGUEIL

Tél. : 02.47.97.25.00

Objet de la consultation

TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P.)

Cf : Délibération en date du 25 mars 2008 portant délégation au Maire pour toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Municipal de Bourgueil

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **Janvier 2012**

TITULAIRE

Nom et Prénom :

agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

agissant pour le nom ou le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tél. :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au registre des métiers
ou au registre du commerce et des sociétés

PRIX : Les prix sont fermes.

Demande Ne demande pas

La constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché est fixé à 3 mois à compter de la date de notification, qui vaudra ordre de service de commencer les travaux.

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

90 JOURS

RETENUE DE GARANTIE

Néant

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Fait en un seul original

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :

A BOURGUEIL

Le :

Le

Le contractant,
(cachet et signature)

Le pouvoir adjudicateur,
(cachet et signature)

DATE DE NOTIFICATION : LE

CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la Loi N° 81 – 1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises, en ce qui concerne la totalité du marché.

A Bourgueil, le

ANNEXE 1 AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour COMPLÉTER l'article 1 - Contractant

- le Contractant est une entreprise individuelle :

Utiliser la **formule A**

- le Contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) :

Utiliser la **formule B**

- le contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaires :

Utiliser la **formule C**

A	Madame / Monsieur :	(Nom et prénoms)
	- agissant en mon nom personnel	
	- domicilié à	(Adresse complète et Téléphone)
	- immatriculé(e) à l'INSEE ou similaire :	
	- numéro d'identité d'établissement (SIREN)	
	- numéro SIRET	
	- Code d'activité économique principale (APE)	
	- numéro d'identification au registre du commerce	

B	Madame / Monsieur :	(Nom et prénoms)
	- agissant au nom et pour le compte de la société :	
	- société :	(forme juridique)
	- domicilié à :	(Adresse complète et téléphone)
	groupement d'intérêt économique:	
	ayant son siège à :	(Adresse complète et téléphone)
	- immatriculé(e) à l'INSEE ou similaire :	
	- numéro d'identité d'établissement (SIREN)	
	- numéro SIRET	
	- Code d'activité économique principale (APE)	
- numéro d'identification au registre du commerce		

C	Madame / Monsieur	<p>Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs solidaires, chaque entrepreneur de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :</p> <p>- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle.</p> <p>- la formule B, s'il s'agit d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique.</p>
	Madame / Monsieur	
<p>Les entreprises ci-dessus groupées solidaires de l'entreprise.....</p> <p>étant le mandataire</p>		

(1) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.

ACTE SPÉCIAL (modèle)

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE :

■ titulaire

■ objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

• nature :

• montant T.V.A comprise

SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾

• nom, raison ou dénomination sociale

• entreprise individuelle ou forme juridique de la société

• numéro d'identité d'entreprise (SIREN)

• numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers

• adresse

• compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ⁽²⁾

• modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : suivant CCAP

• date (ou mois) d'établissement des prix : janvier 2012

• stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : suivant CCAP

• personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché : P.R.M.

COMPTABILITÉ DES PAIEMENTS : *Monsieur Le Trésorier Payeur de Bourgueil*

Le pouvoir adjudicateur

L'entreprise titulaire

ou mandataire du groupement

(1) Pièce jointe : Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952.

(2) A compléter impérativement ou indiquer sans objet.